



AVIS PUBLIC

AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-THOMAS

Avis public est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Thomas, que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 1^{er} octobre 2025, à 19h30, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

La demande de dérogation mineure pour les 22 et 24 rue Marie-Mai Garceau vise à permettre:

- a. La dissolution de la copropriété de la résidence unifamiliale jumelée, implique une opération cadastrale. Les lots projetés de cette opération ont une largeur à la rue (12,76 m et 11, 24m) et une superficie (252. 7 mc et 254.8 mc) qui sont inférieures aux dispositions prévues au règlement de lotissement (2021-06).

Toute personne intéressée peut se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure.

Me François Alexandre Guay

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier, déclare que j'ai affiché l'avis ci-dessus au bureau de l'hôtel-de-ville et sur le site internet de la municipalité de Saint-Thomas, le 16 septembre 2025 entre 8h et 17h.

A handwritten signature in blue ink, reading "François A. Guay". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.

Me François Alexandre Guay

Directeur général et greffier-trésorier